

j'ai institué récemment sur le plan du comité consultatif établi par M. Bevin en Angleterre. Il en est de même pour ce qui est de l'administration des conseils national et régionaux du travail en temps de guerre, des conseils d'arbitres qui règlent les questions concernant l'assurance-chômage et aussi pour ce qui est des comités consultatifs qui joueront un rôle considérable dans l'application du service sélectif national lorsqu'on y aura recours. Ainsi je prévois une accélération du rythme de la collaboration que le Gouvernement, les employeurs et les employés apporteront à l'application de ces programmes qui, à mon avis du moins, ont les répercussions les plus directes sur eux dans la conduite de la guerre. C'est tout ce que j'ai à dire, je crois, et j'espère avoir répondu à presque tous les points soulevés.

M. GRAYDON: Je me sens obligé de dire quelques mots sur les questions ouvrières, car je m'y intéresse vivement depuis un grand nombre d'années. Je voudrais particulièrement faire observer au ministre que si la main-d'œuvre doit occuper la place qui lui convient dans cette grande association nationale qui nous conduira à la victoire et nous assurera une paix satisfaisante, il me semble que nous devons pénétrer le gouvernement des principes du mouvement ouvrier dans son ensemble. Il me semble que nous ne faisons rien au Parlement,—et le gouvernement ne fait pas davantage,—pour y faire entrer dans les commissions du Gouvernement les deux grandes classes de notre pays. Je n'ai pas à m'excuser de dire que l'agriculture et la main-d'œuvre sont les deux grandes classes de notre pays. Je représente, je crois, un nombre à peu près égal de l'une et de l'autre et je suis convaincu que nous devons faire en sorte qu'elles soient toutes les deux représentées dans une plus large mesure dans l'administration de notre pays. Nous avons vu le Gouvernement créer commission après commission et, pour une raison ou pour une autre, c'est devenu presque un article de dogme pour certaines gens de ne nommer à ces commissions que des hommes qui occupent de hautes positions dans le monde des affaires. Nous devons nous défaire de cette mentalité et nommer à ces commissions publiques des représentants des deux classes dont je viens de parler. Aujourd'hui, ces commissions remplissent des fonctions égales, dans bien des cas, à celles que le gouvernement remplit lui-même. La Chambre des communes a, dans une certaine mesure, renoncé à ses fonctions administratives pour les céder à une foule de commissions qui jouissent de pouvoirs législatifs. Ces pouvoirs, certes, doivent être révisés et

[L'hon. M. Mitchell.]

confirmés par la Chambre des communes. A cause de cette modification, de cette tendance, de cette métamorphose dans notre système législatif, la main-d'œuvre devrait être plus largement représentée dans les commissions instituées dans notre pays. Quand il a présenté le bill concernant l'assurance-chômage, le ministre du Travail a déclaré, si je me rappelle bien, que cette mesure s'appliquerait à 4 millions de personnes. Il n'a pas voulu dire, et je m'en rends bien compte, que ces 4 millions de personnes recevraient les prestations de l'assurance-chômage. C'est là une vaste proportion de notre population, et en raison de leur nombre, ces gens occupent une place très importante dans notre structure nationale. Ceux d'entre nous qui ont vécu à cœur d'année au milieu d'une population ouvrière connaissent la loyauté de l'ouvrier envers son pays, ses camarades et ses amis. Dans des circonstances comme celles de l'heure, nous éprouvons le besoin de prendre sa part.

J'ai entendu avec satisfaction les opinions formulées par les honorables députés qui ont pris part au débat cet après-midi et ce soir, et j'ai été heureux de les entendre nous exposer les beaux côtés de l'ouvrier. Comme nation, nous ne saurions nous attendre à une prospérité véritable ni à une victoire complète dans la guerre et dans la paix, si nous ne sommes pas disposés à ménager une place honorable et raisonnable à ces deux grandes classes de notre population qui travaillent résolument pour assurer le bien-être de la nation.

Je me suis levé pour joindre mon témoignage aux hommages éloquentes de mes honorables amis de la gauche. Je félicite aussi le ministre de ses observations sur l'ouvrier, parce que, à mon avis, on ne saurait trop louer cette vaste section de notre population, si digne de tout ce que nous pouvons faire pour elle et qui, avec les agriculteurs, constitue une si grande proportion de la société. Ils sont dignes de nos égards et de notre sollicitude.

La prochaine fois que le ministre présentera ses crédits à la Chambre, j'aimerais qu'il les soumette, ainsi que sa politique ouvrière et ses projets, à une étape moins avancée de la session, car, malgré ce qu'on peut dire, il me semble qu'à la prochaine session, nous n'aurons pas à traiter de questions se rattachant plus directement à notre effort de guerre que le bien-être de la classe ouvrière. On devrait nous fournir l'avantage de discuter et de bien peser tous les détails relatifs aux problèmes ouvriers.

Il y a un autre point que je ne développerai pas longuement à cause du peu de temps à ma disposition. J'aimerais que le